Province de Québec

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 27 novembre 2017, à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire, et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Maxime Bélanger, madame Marie-Claude Déziel, monsieur Bernard Malo, madame Lisiane Monette, madame Julie Moreau et M. Raymond St-Aubin.

ORDRE DU JOUR

Cérémonie publique de bienvenue et d'assermentation des nouveaux élus.

- 1. Ouverture et constatation du quorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Approbation de procès-verbaux.
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 5 octobre 2017 à 19 h.

4. Administration, Finances et Qualité de services

- a) Rapport de la mairesse et assignation des responsabilités et des comités.
- b) Rapport des responsables de comités.
- Nomination des élus aux divers comités et commission de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
- d) Nomination du maire suppléant.
- e) Municipalité Amie des Aînés (MADA) Nomination du responsable de la question des aînés.
- f) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
- g) Désignation des personnes autorisées à signer les chèques pour et au nom de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
- h) Dossiers en cours Modification de signataires.
- i) Avis de motion du règlement # 119-2017 sur la régie interne des séances du conseil.
- j) Présentation du règlement # 119-2017 sur la régie interne des séances du conseil.
- k) Avis de motion du règlement # 120-2018 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations, les dispositions de la facturation et le nombre de versement pour l'année 2018.
- 1) Avis de motion du règlement # SQ-03-2017 concernant la circulation et le stationnement.
- m) Avis de motion du règlement # SQ-04-2017 concernant les nuisances et l'usage et l'empiétement des endroits publics.
- n) Avis de motion du règlement # SQ-05-2017 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, les trottoirs, les parcs et places publiques.
- o) Calendrier des séances ordinaires du conseil 2018.
- p) Présentation et approbation des comptes.
- q) Dépôt de transferts budgétaires (Ville et Agglomération).
- r) Autorisation de transferts budgétaires Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
- s) Autorisation d'emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt # 116-2017 (Conversion luminaires DEL).
- t) PG Solutions Inc. Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) PGMégagest, Gestionnaire municipal, Accès Cité-UEL, SYGED, et Première ligne Prévention - 2018.
- u) Nomination de la responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.
- v) Acceptation de démission de Mme Myrianne Mailhot, adjointe au maire et à la direction générale.
- w) Embauche Concours d'emploi # 201709-24 Secrétaire temporaire Mme Guylaine Francoeur.
- x) Dossiers TAQ # SAI-M-246562-1603 et # SAI-246568-1603 Mandat pour procureur.
- y) Dossier # RH-02046 Suspension sans solde d'un employé.
- 5. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.
 - a) Rapport de comités.
 - b) Annulation de constat émis 2017-INC-031 22, rue des Milans.

6. Travaux publics et Hygiène du milieu

- a) Rapport des responsables de comités.
- b) Embauche Concours d'emploi # 201709-23 Préposé à l'écocentre temporaire, M. Alexandre Bourassa-Filion.
- c) Embauches Concours d'emplois # 201710-30 Manœuvres et préposés aux loisirs hivernaux temporaires M. Steve Charbonneau, M. Mario Charbonneau et M. Pierre Drouin.
- d) Résultats d'ouverture de soumissions Forages Exploratoires # TP-201711-23 Henri Cousineau & Fils Inc.
- e) Demande d'installation d'une nouvelle lumière de rue 66, rue du Sommet-de-la Rivière.
- f) Achat de luminaires de rue pour fins d'inventaire.

7. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire

- a) Rapport des responsables de comités.
- b) Acceptation de la démission de M. Louis-Paul Beaudry au comité consultatif d'urbanisme.
- c) Comité consultatif d'urbanisme nominations.

- d) Comité consultatif sur l'environnement nominations.
- e) Toponymie Ajout de l'odonyme « Rue de la Sablière ».
- f) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale # 2017-PIIA-00050 34, rue de la Sablière.
- g) Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels Demande 2017-1027 Lots rénovés projetés # 6 160 056 et # 6 160 057.
- h) Bâtiment accessoire (remise) au projet intégré Domaine Nature sur le lac.
- Demande de modification de zonage et d'usage au règlement de zonage pour la zone Ra-5, Demandes d'usage conditionnel « Résidence de tourisme » et autres demandes de modification de règlements d'urbanisme.
- j) Politique de remboursement d'analyses d'eau de lacs Association de propriétaires. Demandes 2017.

8. Communication, loisirs, événements et culture

- a) Rapport des responsables de comités.
- b) Embauche Concours d'emploi # 201710-31 Aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager temporaire (palais de neige) M. Patrick Fortin.
- c) Embauche Concours d'emploi # 201711-13 Aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien remplaçant M. Pierre Drouin.
- d) Tarification et programmation des cours et activités Hiver 2018.
- e) Palais de neige ArchiPelle, décors de neige et sables.
- f) Programmation et activités de l'Hiver en Fête 2018.
- g) Fête nationale 23 juin 2018 Contrat pour artistes.
- 9. Correspondance.
- 10. Affaires nouvelles.
- 11. Période de questions.
- 12. Levée de la séance.

CÉRÉMONIE DE BIENVENUE ET D'ASSERMENTATION PUBLIQUE DES NOUVEAUX ÉLUS

Les nouveaux élus, officiellement assermentés le 11 novembre dernier au bureau municipal devant la présidente d'élection, madame Judith Saint-Louis, prêtent à nouveau leur serment d'allégeance devant l'assistance aux postes respectivement énumérés ci-dessous de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

Mme Gisèle Dicaire Mairesse ;

M. Bernard Malo
Conseiller au Siège # 1;
Mme Marie-Claude Déziel
Conseillère au Siège # 2;
Mme Lisiane Monette
Conseillère au Siège # 3;
M. Raymond St-Aubin
Conseiller au Siège # 4;
Mme Julie Moreau
Conseillère au Siège # 5;
M. Maxime Bélanger
Conseiller au Siège # 6.

Signatures sont faites au Livre d'Or de la Ville devant l'assistance et l'emblème de la Ville sous la forme d'un bouton de revers est remis à chacun des nouveaux élus de même que leur attestation d'assermentation.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

6142-11-2017 2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

6143-11-2017 3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE JEUDI 5 OCTOBRE 2017 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2017 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 5 octobre 2017 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4. a) RAPPORT DE LA MAIRESSE ET ASSIGNATION DES RESPONSABILITÉS ET DES COMITÉS.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, pour cette première séance du nouveau conseil explique en résumé les démarches entreprises depuis son arrivée au poste de mairesse et procède à l'assignation des responsabilités et comités comme suit :

Membres du Conseil	Comités et dossiers	
M. Bernard Malo	Travaux publics	
Mme Marie-Claude Déziel	Loisirs	
Mme Lisiane Monette	Environnement	
M. Raymond St-Aubin	Urbanisme	
Mme Julie Moreau	Administration	
M. Maxime Bélanger	Incendie et protection civile	

4. b) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Ce point a été traité entre les points 4. w) et 4. x) de l'ordre du jour.

Madame Julie Moreau, conseillère responsable, fait son rapport au conseil.

6144-11-2017

4. c) NOMINATION DES ÉLUS AUX DIVERS COMITÉS ET COMMISSION DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

CONSIDÉRANT l'assignation des différents comités et dossiers tels qu'énumérés au point précédent suite à l'assermentation des élus au conseil municipal ;

ATTENDU l'établissement de certains comités et commission pour l'expédition des affaires de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil désigne monsieur Maxime Bélanger et madame Lisiane Monette à titre de représentants de la Ville à la Commission de protection contre l'incendie.

QUE ce conseil désigne monsieur Raymond St-Aubin à titre de représentant du conseil municipal de la Ville au Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

QUE ce conseil désigne madame Lisiane Monette à titre de représentante du conseil municipal de la Ville au Comité consultatif sur l'environnement (CCE).

QUE ce conseil désigne monsieur Maxime Bélanger à titre de représentant du conseil municipal de la Ville au Comité de Sécurité civile.

QUE ce conseil désigne madame Julie Moreau à titre de représentante de la Ville au Comité nautique en relation avec la Ville d'Estérel.

QUE ce conseil désigne madame Marie-Claude Déziel à titre de représentante de la Ville à la Table de concertation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

QUE ce conseil désigne madame Lisiane Monette à titre de représentante suppléante de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, en l'absence de cette dernière aux différents comités de la MRC des Pays-d'en-Haut.

QUE ce conseil désigne madame Gisèle Dicaire à titre de représentante de la Ville pour la question familiale à la MRC des Pays-d'en-Haut.

QUE ce conseil désigne madame Gisèle Dicaire à titre de représentante de la Ville à la Table des Aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut.

QUE ce conseil désigne madame Julie Moreau à titre de représentante de la Ville au nouveau comité Développement économique.

QUE ce conseil désigne madame Julie Moreau à titre de représentante de la Ville au Comité des chemins privés.

QUE cette résolution remplace et abroge toute désignation précédente et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle désignation soit faite par résolution.

6145-11-2017

4. d) NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT.

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer périodiquement un maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil nomme madame Lisiane Monette, conseillère municipale, à titre de mairesse suppléante à compter du présent mois jusqu'à ce que son successeur soit nommé par résolution.

6146-11-2017

4. e) <u>MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA QUESTION DES AÎNÉS.</u>

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut (MRC) s'est dotée d'une politique des aînés en participant à la démarche municipalité amie des aînés (MADA) réalisée en 2013-2014 ;

ATTENDU la résolution # 6088-08-2017 prise le 21 août dernier à l'effet de participer à la demande de subvention au ministère de la Famille et des Aînés, Option B du programme « Demande collective MRC/Municipalités » ;

ATTENDU l'élection municipale générale le 5 novembre 2017 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer, au sein du conseil, un responsable du dossier qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE la Ville réitère sa collaboration avec la MRC sous sa coordination à la mise à jour de la politique des aînés de la MRC et de son plan d'actions en participant au volet *Mise à jour* du programme MADA.

QUE ce conseil désigne madame Gisèle Dicaire à titre de responsable des questions des aînés jusqu'à ce que son successeur soit désigné par résolution du conseil.

QUE cette résolution remplace et abroge toute désignation précédente et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle désignation soit faite par résolution.

4. f) <u>DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u>.

En conformité avec l'article # 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2.), sont déposées au conseil municipal les déclarations des intérêts des élus municipaux.

6147-11-2017

4. g) <u>DÉSIGNATION DES PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER LES CHÈQUES POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON</u>.

ATTENDU les résultats de l'élection générale du 5 novembre 2017 ;

ATTENDU que les conseillers municipaux sont nommés tour à tour à titre de maire suppléant ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la politique établie à l'effet que deux signatures soient requises pour les effets bancaires et autres documents administratifs de même nature ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil mandate pour le conseil : madame la mairesse Gisèle Dicaire, les conseillers, monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Maxime Bélanger; et pour les gestionnaires : la directrice générale, madame Julie Forgues,

le trésorier, monsieur Sébastien Racette et la greffière, madame Judith Saint-Louis, à représenter la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut et aux différents comptes de la Ville aux institutions bancaires avec lesquelles elle transige.

QUE ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville ;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

QUE les pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux.

QUE le trésorier exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville.

QUE si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

QU'il est unanimement résolu de dégager la caisse de toute responsabilité eu égard aux restrictions et au fait que nous souhaitons permettre que des personnes autres que le maire et la trésorerie de la Ville soient autorisés à agir et engager la Ville en leur absence.

QUE les pouvoirs mentionnés précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

QUE la présente résolution remplace et abroge toute autre désignation précédente notamment les résolutions # 3210-11-2009, # 4971-06-2014, # 5087-10-2014 et # 5282-05-2015.

QUE la présente résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse ou à l'établissement visé.

6148-11-2017

4. h) <u>DOSSIERS EN COURS – MODIFICATION DE SIGNATAIRES.</u>

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le nom de monsieur Gilles Boucher pour celui de madame Gisèle Dicaire à titre de mairesse signataire dans plusieurs résolutions pour lesquelles les dossiers ont été entrepris par le conseil précédent et qui ne sont pas entièrement finalisés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la modification de nom du maire de la Ville pour madame Gisèle Dicaire en lieu et place de celui de monsieur Gilles Boucher, dans les dossiers qui ont été entrepris avant le 11 novembre 2017 et qui ne sont pas finalisés, à compter de cette date.

4. i) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT #119-2017 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL.

La conseillère, madame Julie Moreau, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # 119-2017 sera présenté, pour étude et adoption, afin de décréter les règles de régie interne du conseil de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de remplacer l'actuel règlement # 03-2006.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

4. j) PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #119-2017 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL.

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, procède à la présentation du projet de règlement # 119-2017 sur la régie interne des séances du conseil qui abroge le règlement actuel # 03-2006 en vigueur depuis le 18 janvier 2006

Le projet de règlement traite de la tenue des séances du conseil, calendrier, lieu des délibérations, traite de l'ordre et du décorum, des appareils d'enregistrement, de la période de questions, des demandes écrites, de la procédure de présentation des demandes, résolutions et projets de règlement, de l'ajournement et des pénalités.

Ainsi, l'ordre du jour est modifié pour inclure dorénavant les rapports des responsables de comités.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation.

4. k) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 120-2018 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TOUTES LES TAXES ET COMPENSATIONS, LES DISPOSITIONS DE LA FACTURATION ET LE NOMBRE DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2018.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # 120-2018 sera présenté, pour étude et adoption, afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations, et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2018 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

4.1) <u>AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # SQ-03-2017 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.</u>

Le conseiller, monsieur Raymond St-Aubin, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # SQ-03-2017 sera présenté, pour étude et adoption, afin de légiférer en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière.

4. m) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # SQ-04-2017 NUISANCES.

La conseillère, madame Lisiane Monette, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # SQ-04-2017 sera présenté, pour étude et adoption, afin de légiférer en matière de salubrité, de nuisance et de sécurité, pour régir tout usage d'un endroit public non visé par les pouvoirs réglementaire que lui confère le Code de la sécurité routière, de même que régir tout empiétement sur un endroit public.

4. n) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # SQ-05-2017 CONCERNANT LA PROPRETÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS, LES TROTTOIRS, LES PARCS ET PLACES PUBLIQUES.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # SQ-05-2017 sera présenté, pour étude et adoption, afin de légiférer pour assurer la propreté et la tranquillité des parcs, terrains de jeux, trottoirs, chemins et autres endroits publics.

6149-11-2017 4. o) CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2018.

ATTENDU qu'en conformité de l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes*, le conseil municipal est tenu d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires ;

ATTENDU le projet de calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par la greffière, madame Judith Saint-Louis, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2018.

6150-11-2017 4. p) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 805 959.49 \$;

ATTENDU que les chèques # 28 482, # 28 554, # 28 580 et # 28 648 sont inexistants et que le chèque # 28 656 au montant de 632.36 \$ est annulé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	Du 29 septembre 2017	# 28 462 à # 28 569	577 706.59 \$
	Au 23 novembre 2017		
Déboursés	au 27 novembre 2017	# 28 570 à # 28 681	228 252.90 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette	
Trésorier	

6151-11-2017

4. q) <u>DÉPÔT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (VILLE & AGGLO).</u>

ATTENDU que pour respecter la Loi sur les cités et villes, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU les tableaux des transferts # 2017-047 à # 2017-082 à être déposés au conseil tels que préparés par le trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du dépôt des tableaux des transferts à être déposés au conseil lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

6152-11-2017

4. r) <u>AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AGGLOMÉRATION DE SAINTE-</u>MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU le règlement #AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'Agglomération doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts budgétaires tels que préparés le 22 novembre dernier par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à autoriser après l'affectation des sommes requises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité joint à la présente pour en faire partie intégrante.

6153-11-2017

4. s) <u>AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #116-2017 (CONVERSION LUMINAIRES DEL)</u>.

ATTENDU les dispositions du règlement # 116-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 224 000 \$ pour des travaux de transformation des luminaires de rue pour un éclairage à technologie DEL et l'acquisition des lampes à diode électroluminescente sur le réseau électrique municipal et autorisant une taxe spéciale ;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour financer les travaux à effectuer au montant global de 224 000 \$ pour les paiements prochains avant son financement permanent ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise et mandate la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou la mairesse suppléante en son absence, et le trésorier, monsieur Sébastien Racette, ou la directrice générale, madame Julie Forgues en son absence, à obtenir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut pour un montant de 224 000 \$ et à signer pour et au nom de la Ville tout document inhérent à l'octroi du crédit demandé.

6154-11-2017

4. t) PG SOLUTIONS INC – RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) PGMÉGAGEST, GESTIONNAIRE MUNICIPAL, ACCÈSCITÉ-UEL, SYGED, ET PREMIÈRE LIGNE PRÉVENTION – 2018.

ATTENDU la proposition # CESA24144 de PG Solutions inc. datée du 1er décembre 2017 relativement au contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques municipales (CESA) PGMégaGest pour la

période du 1er janvier au 31 décembre 2018 au montant de 10 550.00 \$ plus les taxes applicables (12 129.86 \$ toutes taxes incluses);

ATTENDU la proposition # CESA24695 de PG Solutions inc. datée du 1er décembre 2017 relativement au contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques municipales (CESA) du Gestionnaire municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 au montant de 13 147.50 \$ plus les taxes applicables (15 116.36 \$ toutes taxes incluses);

ATTENDU la proposition # CESA24964 de PG Solutions inc. datée du 1er décembre 2017 relativement au contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques municipales (CESA) AccèsCité-UEL pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 au montant de 3 040.00 \$ plus les taxes applicables (3 495.24 \$ toutes taxes incluses);

ATTENDU la proposition # CESA25364 de PG Solutions inc. datée du 1er décembre 2017 relativement au contrat d'entretien et soutien des applications de Logiciels Première Ligne pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 au montant de 1 385.00 \$ plus les taxes applicables (1 592.40 \$ toutes taxes incluses);

ATTENDU la proposition # CESA25488 de PG Solutions inc. datée du 1^{er} décembre 2017 relativement au contrat de soutien de l'application SyGED – Gestion des conseils pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 au montant de 975.00 \$ plus les taxes applicables (1 121.01 \$ toutes taxes incluses);

ATTENDU la recommandation favorable du trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les propositions de PG Solutions inc. précitées et portant respectivement les numéros CESA24144, CESA24695, CESA24964, CESA25364 et CESA25488 pour un montant global de 29 097.50 \$ (33 454.87 \$ toutes taxes incluses) lesquelles demeurent attachées à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le service de la trésorerie à acquitter les factures en temps et lieu.

QUE ces dépenses soient imputées et réparties aux postes budgétaires appropriés.

6155-11-2017

4. u) NOMINATION DE LA RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS OU DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

ATTENDU la résolution antérieure # 5642-07-2016 prise le 18 juillet 2016 donnant suite à des désignations de la plus haute autorité au sein de la Ville ;

ATTENDU que, conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes* publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), la mairesse peut exercer, ellemême, les fonctions que cette Loi lui confère à titre de personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, ou les deux, ou elle peut déléguer en tout ou en partie ces fonctions aux personnes qu'elle désigne;

ATTENDU que la mairesse a désigné madame Judith Saint-Louis, greffière, à compter du 14 novembre 2017, pour agir à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, fonction qu'elle occupe depuis le 2 mars 2004 ;

ATTENDU que la mairesse a également désigné le 14 novembre 2017 madame Julie Forgues pour agir à titre de personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Saint-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil abroge la résolution # 5642-07-2016, prend acte des désignations précitées et qu'avis en ce sens soit transmis à la Commission d'accès à l'information du Québec.

6156-11-2017

4. v) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE MME MYRIANNE MAILHOT, ADJOINTE AU MAIRE ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE.

ATTENDU l'avis par lequel madame Myrianne Mailhot a signifié sa démission à la direction générale le 13 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de la démission de madame Myrianne Mailhot, adjointe au maire et à la direction générale, à compter du 5 octobre dernier, la remercie de ses bons services des trois dernières années et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles occupations.

6157-11-2017

4. w) <u>EMBAUCHE - CONCOURS D'EMPLOI # 201709-24 - SECRÉTAIRE TEMPORAIRE - MME GUYLAINE FRANCOEUR.</u>

ATTENDU l'affichage du concours d'emploi # 201709-24 pour un poste de secrétaire temporaire en date du 26 septembre 2017 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective en vigueur et du règlement relatif à la délégation de pouvoirs # 19-2007 ;

ATTENDU la recommandation conjointe de la directrice générale, madame Julie Forgues et du trésorier, monsieur Sébastien Racette, en faveur de la candidate madame Guylaine Francoeur suite au choix de sa candidature retenue par le comité de sélection ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Guylaine Francoeur à titre de salariée temporaire au poste de secrétaire pour une période n'excédant pas 149 jours à compter du 27 novembre 2017, le tout selon les dispositions de l'article 4.04 de la convention collective en vigueur et son contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-13000-141 et # 02-70110-141.

6158-11-2017

4. x) DOSSIERS TAQ # SAI-M-246562-1603 ET # SAI-M-246568-1603 - MANDAT POUR PROCUREUR.

ATTENDU que des procureurs ont été nommés par les parties opposantes dans les dossiers de contestations déposés au tribunal administratif du Québec dans les affaires SAI-M-246562-1603 et SAI-M-246568-1603 datées du 26 février 2016 ;

ATTENDU que la Ville est requise par la MRC des Pays-d'en-Haut de mandater également un procureur pour représenter les intérêts de l'OMRÉ (l'Organisme Municipal Responsable de l'Évaluation) et de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil mandate Me Stéphanie Provost, avocate de la firme Prévost Fortin D'Aoust, avocats, à titre de représentante dans ces dossiers pour l'assister aux préparatifs dans ces dossiers et représenter la Ville et l'OMRE respectivement à ces dossiers.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-15000-410.

6159-11-2017

4. y) DOSSIER # RH-2046 - SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ.

ATTENDU la nature des plaintes déposées envers l'employé # RH-2046 ;

ATTENDU que la directrice générale a appliqué la gradation des sanctions, notamment précisée au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, pour imposer une suspension administrative avec solde pour fins d'enquête administrative interne sur les gestes reprochés et prise de décision qui a pris effet le 18 juillet 2017 ;

ATTENDU que les événements reprochés à l'employé concerné méritent d'être sanctionnés tel que le recommandent également les conseillers juridiques au dossier ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil entérine la suspension administrative avec solde de l'employé 2046 et ordonne sa suspension disciplinaire sans solde, en raison de la nature du dossier, pour une durée de six (6) semaines de calendrier à compter du 30 novembre 2017.

5. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.</u>

5. a) RAPPORT DE COMITÉS.

Monsieur Maxime Bélanger, conseiller responsable, fait son rapport au conseil.

6160-11-2017

5. b) ANNULATION DE CONSTAT ÉMIS 2017-INC-031 – 22, RUE DES MILANS.

ATTENDU qu'un constat d'infraction # 2017-INC-031 a été émis au montant de 271.00 \$ pour une infraction relevée au 22, rue des Milans ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur du Service de sécurité civile, monsieur Pierre Tessier, favorable à l'annulation du constat # 2017-INC-031 puisque les correctifs ont été apportés la même journée de l'émission du constat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise l'annulation du constat d'infraction # 2017-INC-031.

6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Monsieur Bernard Malo, conseiller responsable, fait son rapport au conseil.

6161-11-2017

6. b) <u>EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201709-23 - PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE TEMPORAIRE, M. ALEXANDRE BOURASSA-FILION</u>.

ATTENDU les besoins municipaux pour combler un poste temporaire de préposé à l'écocentre pour la gestion de l'écocentre municipal pour la période hivernale 2017 – 2018 ;

ATTENDU le nouvel horaire de l'écocentre municipal tel qu'approuvé par la résolution # 6136-10-2017 prise le 5 octobre dernier ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201709-23 par affichage le 7 novembre 2017 pour un poste temporaire à titre de préposé à l'écocentre au Service des travaux publics et services techniques ;

ATTENDU la recommandation favorable d'embauche conjointe du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde et du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, suivant le choix du comité de sélection ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de monsieur Alexandre Bourassa-Filion à titre de salarié temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective au poste de préposé à l'écocentre à compter du 2 novembre 2017 selon l'horaire et la durée de l'emploi établis n'excédant pas 149 jours, le tout selon la convention collective en vigueur et le contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-47010-141.

6162-11-2017

6. c) <u>EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOIS # 201710-30 – MANŒUVRES ET PRÉPOSÉS AUX LOISIRS HIVERNAUX TEMPORAIRES – M. STEVE CHARBONNEAU, M. MARIO CHARBONNEAU ET M. PIERRE DROUIN.</u>

ATTENDU les besoins de la ville en ressources humaines pour l'entretien des patinoires, du palais de neige et pour le bon déroulement des activités de loisirs hivernaux ;

ATTENDU l'offre d'emploi par affichage interne # 201710-30 le 7 novembre 2017;

ATENDU les prescriptions de la convention collective 2012-2017 en vigueur ;

ATTENDU le règlement #AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Steve Charbonneau, de monsieur Mario Charbonneau et de monsieur Pierre Drouin à titre d'employés temporaires selon l'article 4.04 de la convention collective aux postes de manœuvres et préposés aux loisirs hivernaux principalement affectés à l'entretien de la patinoire sur

le lac Masson et celle de la rue du Collège pour une période indéterminée n'excédant pas 149 jours selon les besoins du service et que l'ensemble de leurs conditions de travail soient celles plus amplement décrites et applicables de la convention collective présentement en vigueur et leur contrat d'embauche à intervenir.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-70130-141 et # 62-70130-141.

6163-11-2017

6. d) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – FORAGES EXPLORATOIRES # TP-201711-23 – HENRI COUSINEAU & FILS INC.

ATTENDU le règlement # 112-1017 décrétant une dépense au montant de 783 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer le coût des travaux d'amélioration de l'usine de production de l'eau potable prévus à la programmation partielle TECQ 2017-2018 et les frais de financement ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour travaux de forages exploratoires # TP-201710-23 selon le devis techniques # TX17 0168 01 préparé par Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure ;

ATTENDU le tableau des résultats d'ouverture des soumissions recues le 1er novembre 2017 avant 15 h :

Soumissionnaires	Prix soumis
	avant taxes
Forage Métropolitain Inc.	37 760.00 \$
Henri Cousineau & Fils Inc.	29 572.00 \$
Puits Deux-Montagnes Inc.	30 180.00 \$

ATTENDU que la soumission de Henri Cousineau & Fils Inc. s'avère être la soumission conforme la plus basse après vérification de tous les calculs ;

ATTENDU la recommandation de Sébastien Bérubé-Martin, ing. chargé de projet, Équipe Laurence inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Henri Cousineau & Fils Inc. et lui attribue le contrat au prix de 29 572.00 \$ plus les taxes applicables (34 000.41 \$ toutes taxes incluses), le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis précité.

QUE ces travaux soient payables par le règlement # 112-2017.

QUE le directeur du Service des Travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde, soit mandaté à représenter la Ville au dossier pour la réalisation du projet.

6164-11-2017

6. e) <u>DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE LUMIÈRE DE RUE – 66, RUE DU SOMMET-DE-LA-RIVIÈRE.</u>

ATTENDU la demande d'installation d'un nouveau luminaire de rue sur la rue du Sommet-de-la-Rivière près de l'adresse civique 66 ;

ATTENDU les dispositions relatives au traitement de ce type de demande à la politique # 68-2012 en vigueur depuis le 12 novembre 2012 ;

ATTENDU les coûts réguliers d'acquisition d'une potence de 10 pieds avec tête Cobra, pour la nouvelle technologie DEL (diode électroluminescente), lampe de 22 watts avec fusible au montant de 708.42 \$ plus les taxes applicables qui pourraient être inclus au règlement # 116-2017 dans le projet de conversion des luminaires en cours par Énergère ;

ATTENDU l'étude et la recommandation favorable émanant du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et acquiesce à l'installation d'un nouveau luminaire, lampe de nouvelle technologie DEL 22 watts sur le poteau # K8W0D situé près du numéro civique 66, sur la rue du Sommet-de-la-Rivière, au cout de 708.42 \$ plus les taxes applicables par Énergère et son branchement au réseau électrique selon les règles de l'art.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais inhérents à cette installation, à même le règlement # 116-2017, le tout en temps et lieu.

6165-11-2017

6. f) ACHAT DE LUMINAIRES DE RUE POUR FINS D'INVENTAIRE.

ATTENDU les besoins du Service des travaux publics et services techniques pour l'éclairage routier ;

ATTENDU l'offre de la firme Énergère pour la fourniture de luminaires de rues pour des fins d'inventaire, incluant une garantie de 10 ans pour les pièces et la main d'œuvre ;

ATTENDU les coûts listés au courriel du 17 novembre 2017 par Nicolas Lavoie, ing, directeur de projet Énergère, pour la fourniture de potence, de luminaire et de photocellule et pour l'installation ;

ATTENDU la recommandation favorable telle que formulée par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'achat de quatre (4) luminaires 22W et un (1) luminaire 31W pour des fins d'inventaire en vue de futures demandes d'ajouts de luminaires auprès de Énergère au coût global de 1 066.70 \$ plus les taxes applicables (1 226.44 \$ toutes taxes incluses).

QUE cette dépense soit payable par les sommes prévues au règlement # 116-2017.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Monsieur Raymond St-Aubin, conseiller responsable, fait son rapport au conseil.

Madame Lisiane Monette, conseillère responsable, fait son rapport au conseil.

6166-11-2017

7. b) <u>ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. LOUIS-PAUL BEAUDRY AU COMITÉ CONSULTATIF</u> D'URBANISME.

ATTENDU l'avis de démission remis par courriel aux membres du comité et à la direction générale par monsieur Louis-Paul Beaudry, membre du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de l'avis, accepte la démission de monsieur Louis-Paul Beaudry à compter du 6 novembre 2017 et le remercie de sa contribution au sein du Comité consultatif d'urbanisme au cours de la dernière année.

7. c) COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATIONS.

6167-11-2017

ATTENDU le règlement #78-2014 constituant le Comité consultatif sur l'Environnement et établissant les dispositions de régie interne ;

ATTENDU l'article 3.1 stipulant les dispositions relatives au nombre par catégorie de membres permanents nommés par le conseil ;

ATTENDU la volonté des membres de ce conseil de renouveler les mandats des membres actifs et d'ajouter un membre :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à la nomination de madame Diane Blouin pour un mandat de un (1) an et au renouvellement des mandats de monsieur Sylvain Gauthier (1 an), monsieur Mario L'Écuyer et monsieur Alexandre Morin pour un mandat respectif d'une durée de deux (2) ans.

6168-11-2017

7. d) COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT – NOMINATIONS.

ATTENDU le règlement #77-2014 constituant le Comité consultatif sur l'environnement et établissant les dispositions de régie interne ;

ATTENDU l'article 3.1 stipulant les dispositions relatives au nombre par catégorie de membres permanents nommés par le conseil ;

ATTENDU la volonté des membres de ce conseil de renouveler les mandats des membres actifs et d'ajouter un membre :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède au renouvellement des mandats de monsieur Maxime Brochu et de monsieur Don McMahon pour des mandats respectifs de deux (2) ans et de Madame Danielle Page pour un mandat d'un (1) an.

6169-11-2017

7. e) TOPONYMIE – AJOUT DE L'ODONYME « RUE DE LA SABLIÈRE ».

ATTENDU le plan-image tel que soumis pour la rue (allée véhiculaire en projet intégré) située au nord et à l'ouest de la rue de la Montagne-Verte et la demande d'un odonyme pour cette rue identifiée par le lot # 6 103 311 ;

ATTENDU qu'après étude du comité consultatif d'urbanisme, selon la recommandation # C.C.U. 2017-058, la proposition « Rue de la Sablière » a été retenue en se basant sur le fait que le lac artificiel en construction est situé sur le site d'une ancienne sablière et vérifiée en vertu des règles d'écriture propres à la toponymie pour de nouveaux odonymes :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée du comité et nomme la « Rue de la Sablière » pour le lot # 6 103 311.

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation de cet odonyme.

6170-11-2017

7. f) DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 2017-PIIA-00050 – 34, RUE DE LA SABLIÈRE.

ATTENDU que le règlement de zonage 36-2008-Z autorise l'usage de projet intégré d'habitation dans la zone Ru-2 :

ATTENDU la demande de permis de construction déposée assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro # 2017-PIIA-00050 pour la construction d'une résidence principale située au # 34, rue de la Sablière ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2017-065 favorable à la demande compte tenu des annotations de topographie au plan et la conformité au projet original accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande # 2017-PIIA-00050 concernant des travaux de construction d'une résidence sise au 34, rue de la Sablière tels que présentés.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

6171-11-2017

7. g) CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS – LOTS RÉNOVÉS PROJETÉS # 6 160 056 et # 6 160 057.

ATTENDU le dépôt d'une demande de permis de lotissement pour les lots rénovés projetés # 6 160 056 et # 6 160 057 du cadastre du Québec par le remplacement du lot # 5 307 722 telle que préparée par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre ;

ATTENDU les dispositions applicables de l'article # 18.3.1 du règlement de lotissement 36-2008-L relatif à la contribution pour fins de parcs spécifiant que : « Une opération cadastrale relative à un lotissement ne peut être approuvée, à moins que le propriétaire, selon le choix du conseil municipal : 1. cède gratuitement à la Ville un terrain qui représente dix pour cent (10 %) de la superficie totale [...] ; 2. verse à la Ville une somme d'argent qui doit représenter dix pour cent (10 %) de la valeur de l'ensemble [...] » ; ou 3. [...] étant une combinaison des deux précédents ;

ATTENDU les dispositions applicables de l'article # 18.3.5 du règlement de lotissement spécifiant que : « [...] la valeur totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale est considérée à la date de la réception par la Ville du plan relatif à l'opération cadastrale jugé conforme aux règlements d'urbanisme et est établie selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière de la Ville ; [...] »;

ATTENDU que le lot # 6 160 056 n'est pas assujetti étant considéré comme étant un résidu de lot au sens de l'article 18.3.7 paragraphe 8) ;

ATTENDU le tableau ci-dessous montrant la superficie et la valeur uniformisée de chacun des lots :

Numéro du lot créé	Superficie		Valeur uniformisée	
pour contribution	Totale m. c.	10 %	Totale	10 %

6 160 056	1 054 414	-	-	-
6 160 057	6 516.1	651.61	15 660.00 \$	1 566.00 \$

ATTENDU l'étude et la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il fixe son choix sur une contribution monétaire dans ce dossier et qu'une somme au montant de 1 566.00 \$ est exigible pour l'émission du permis.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

6172-11-2017

7. h) <u>BÂTIMENT ACCESSOIRE (REMISE) AU PROJET INTÉGRÉ DOMAINE NATURE S</u>UR LE LAC.

ATTENDU la demande de précision relative aux remises proposées par monsieur François Hébert de Confort Design, dans le cadre du projet intégré Domaine Nature sur le Lac, aux membres du comité consultatif d'urbanisme lors de leur rencontre du 3 octobre dernier;

ATTENDU que les matériaux proposés sont les suivants : vinyle sur les côtés et l'arrière de la remise ; Canexel pour la façade et qu'ils doivent pour chaque projet s'harmonier avec les matériaux utilisés pour la résidence principale ;

ATTENDU que le toit proposé est à pente unique de 3/12 vers l'arrière de la remise ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2017-063 à l'effet que soient acceptées les remises sur le projet comme proposées, à condition que celles-ci soient construites en faisant face à la rue, pour camoufler la pente de toit, faisant en sorte que les remises s'harmonisent avec les résidences à toit plat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il accueille la recommandation précitée du CCU et accepte les plans tels que déposés.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

6173-11-2017

7. i) <u>DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE ET D'USAGE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR LA ZONE RA-5, DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL « RÉSIDENCE DE TOURISME » ET AUTRES DEMANDES DE MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME.</u>

ATTENDU la demande # 2017-CZ-00049 telle que formulée par Développement Domaine D'Estérel pour modifier le tracé de la zone Ra-5, assujettir la zone à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) et inclure l'usage spécifique « Résidences de tourisme » du groupe « Commerces d'hébergement » ;

ATTENDU que certains demandeurs désireraient déposer leur demande d'usage conditionnel « Résidence de tourisme » avant même d'avoir déposé une demande de permis pour une nouvelle construction ;

ATTENDU l'étude réalisée par les membres du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU la révision de la réglementation d'urbanisme en cours ;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2017-064 et # CCU-2017-066 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie aux requérants que les demandes reçues par le Service d'urbanisme impliquant une modification des règles applicables actuellement seront mises à l'étude et traitées dans la révision en cours.

QUE ce conseil demande à la firme L'Atelier urbain, contractuelle au dossier de révision des règlements d'urbanisme, d'étudier ces questions lors de sa révision à être présentée au conseil en cours d'année 2018.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

6174-11-2017

7. j) POLITIQUE DE REMBOURSEMENT D'ANALYSES D'EAU – ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES – DEMANDES 2017.

ATTENDU la résolution # 2980-02-2009 prise le 16 février 2009 par laquelle une politique municipale d'aide financière pour défrayer une partie des coûts des analyses d'eau de lacs par les associations de propriétaires riverains était établie pour l'année 2009 ;

ATTENDU que lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2017, un montant de 2 000 \$ de l'enveloppe du Volet environnement à l'aide aux associations de propriétaires riverains pour le suivi de la santé des lacs a été prévu ;

ATTENDU la recommandation telle que formulée après analyse des factures d'analyses d'eau soumises par les associations au directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille favorablement les demandes des associations et la recommandation précitée et autorise le Service de la trésorerie à procéder aux remboursements d'une partie des factures selon les mêmes critères que ceux retenus lors de l'élaboration de la politique en 2009 au prorata et selon la recommandation de M. Provencher tel qu'il appert au tableau ci-dessous :

Associations	Factures		Remboursement (50 %) Maximum 400 \$	
Association des propriétaires du Lac	RSVL	186.00 \$	202 00 ¢	
Ashton	Les moules zébrées	220.00 \$	203.00 \$	
Association pour la protection des lacs	H ² O Labs	135.67 \$	400 00 ft	
Charlebois et des Sommets	Les moules zébrées	813.00 \$	400.00 \$	
Association des résidants du Lac Clair	RSVL	186.00 \$	257.50 \$	
	Les moules zébrées	220.00\$		
Association des propriétaires et des résidents du lac Croche Sainte-Marguerite- du-Lac-Masson-Estérel	Les moules zébrées	253.00 \$	126.50 \$	
Association du Lac des Îles d'Entrelacs	Les moules zébrées	825.00 \$	400.00 \$	
Association des propriétaires du Lac	RSVL	186.00 \$	126.00 \$	
Violon (1995) Inc.	Les coliformes	66.00\$	120.00 φ	
·		Total	1 513.00 \$	

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-47010-444.

8. COMMUNICATION, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

8. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Madame Marie-Claude Déziel, conseillère responsable, fait son rapport au conseil.

6175-11-2017

8. b) <u>EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI #201710-31 – AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER TEMPORAIRE (PALAIS DE NEIGE) – M. PATRICK FORTIN.</u>

ATTENDU les besoins du Service des loisirs en ressources humaines pour la période hivernale notamment pour l'entretien des infrastructures et des sculptures de neige et glissades ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2017 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201710-31 par affichage interne le 7 novembre 2017 pour un poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager temporaire ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Stéphanie Croteau, suivant le choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche monsieur Patrick Fortin à titre de salarié temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective 2012-2017 en vigueur au poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager principalement affecté à la surveillance et l'entretien du palais de neige pour la période hivernale 2017 selon les besoins du service (40 h), le tout selon les dispositions, l'échelon et la classification édictés à la convention collective 2012-2017 en vigueur et son contrat d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-70160-141, # 02-70130-141 et # 62-70130-141.

6176-11-2017

8. c) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201711-13 AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN REMPLAÇANT – M. PIERRE DROUIN.

ATTENDU les besoins du Service des loisirs, événements et culture pour combler temporairement un poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager en l'absence du titulaire du poste ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201711-13 par affichage interne le 13 novembre 2017 pour un poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager remplaçant ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Stéphanie Croteau, suivant le choix du comité de sélection :

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche monsieur Pierre Drouin à titre de salarié remplaçant selon l'article 4.05 de la convention collective 2012-2017 en vigueur au poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager selon les besoins du service (dès le mardi 21 novembre 2017) jusqu'au retour en poste de son titulaire le tout selon les dispositions, l'échelon et la classification édictés à la convention collective 2012-2017 en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-19000-141, # 02-70160-141, # 62-29000-141 et # 62-70130-141.

6177-11-2017

8. d) <u>TARIFICATION ET PROGRAMMATION DES COURS ET ACTIVITÉS HIVER 2018.</u>

ATTENDU la préparation par le Service communications, loisirs, évènements et culture de la programmation des activités et cours de loisirs pour la saison d'hiver 2018 (janvier à mars) et les tarifs associés à chacun de ces cours ou activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les activités proposées de même que les tarifs exigés à la programmation des activités Hiver 2018 laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

6178-11-2017

8. e) PALAIS DE NEIGE – ARCHIPELLE, DÉCORS DE NEIGE ET SABLE.

ATTENDU que ce conseil désire renouveler l'attraction du palais de neige au Parc Édouard-Masson pour la saison hivernale 2018 ;

ATTENDU l'offre de service d'ArchiPelle, décors de neige et de sable, représentée par madame Marie-Ève Fortin, pour un projet clé en main de gré à gré pour un montant forfaitaire de 14 000 \$ toutes taxes incluses Projet Option A :

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice communications, loisirs, évènements et culture, madame Stéphanie Croteau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition d'ArchiPelle, décors de neige et de sable pour la confection d'un parc de sculptures ayant pour thème « Le voyage », d'une glissade double et d'un labyrinthe fabriqués de neige durcie pour un montant total n'excédant pas 14 000 \$ toutes taxes incluses et autorise le Service de la trésorerie à débourser en acompte un montant correspondant à 50 % du contrat à ArchiPelle, décors de neige et de sable et à acquitter le solde en temps et lieu dans le dossier # LOI-201711-33.

QUE ce conseil mandate la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Stéphanie Croteau, à signer pour et au nom de la Ville le contrat à intervenir et à procéder dans ce dossier.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70160-447.

6179-11-2017 8. f) PROGRAMMATION ET ACTIVITÉS DE L'HIVER EN FÊTE 2018.

ATTENDU les activités prévues dans le cadre de l'Hiver en Fête 2018 telles que décrites à la programmation, aux contrats liés à ces événements, à l'impression de documents et à leur promotion ;

ATTENDU l'offre de service de madame Manon Thibault, maquilleuse spécialisée pour enfants, pour agir comme maquilleuse publique lors des activités du Service des loisirs ;

ATTENDU la recommandation de la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Stéphanie Croteau, pour procéder au préalable aux préparatifs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la tenue de ces évènements sur le lac Masson et au Pavillon Violette-Gauthier tel qu'il appert à la programmation précitée laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante pour un montant global de 35 103.39 \$ toutes taxes incluses.

QUE ce conseil mandate madame Stéphanie Croteau à signer pour au nom de la Ville les contrats afférents aux différentes activités et à procéder dans ce dossier dans les meilleurs délais et autorise le Service de la trésorerie à acquitter les factures en temps et lieu.

QUE ces dépenses soient réparties aux postes budgétaires appropriés selon la programmation déposée.

6180-17-2017

8. g) <u>FÊTE NATIONALE – 23 JUIN 2018 – CONTRAT POUR ARTISTES.</u>

ATTENDU que les célébrations entourant la Fête nationale auront lieu le 23 juin 2018 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de réserver, avant le début du mois de décembre 2017, les artistes pour l'édition 2018 de cet événement et que des dépôts sont requis à la signature des contrats ;

ATTENDU que des sommes à cette fin seront prévues au budget 2018 ;

ATTENDU les propositions d'artistes, Anthony Gaudet et son Band, participant à La Voix 2017 et natif de Saint-Donat, pour un montant de 3 700.00 \$ plus les taxes applicables et le groupe régional en première partie, « Les Veuves Joyeuses » pour un montant de 1 500.00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Stéphanie Croteau, pour procéder à l'octroi des contrats liés au volet artistique de l'édition 2018 de la Fête nationale, selon les soumissions annexées à la présente résolution de Les Productions BoxAmusik Enr. pour un montant de 3 700.00 \$ (soit 4 254.08 \$ toutes taxes incluses) et de Éloi Amesse pour un montant de 1 500.00 \$ (soit 1 724.63 \$ toutes taxes incluses).

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-70160-447.

9. CORRESPONDANCE.

10. AFFAIRES NOUVELLES.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

78 personnes étaient présentes dans l'assemblée, aucune guestion adressée au conseil.

6181-11-2017 12. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Étant 20 h 20, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)	(signé)
Madame Gisèle Dicaire	Madame Judith Saint-Louis
Mairesse	Greffière